

AFFAIRE N° 25. - Complexe sportif de Montgaillard - Approbation du dossier de consultation des entreprises et autorisation de lancer l'appel d'offres -

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 11 Avril 1975 (affaire n° 47/3), vous avez adopté le principe de la réalisation par la Commune des installations sportives du C E S de Montgaillard.

L'étude de ce projet a été confiée au Cabinet QUENTIN-BOUCHE et l'opération a fait l'objet d'une première subvention de 1 855 964 Francs représentant environ le tiers de son coût total (y compris gymnase).

Il est donc envisagé de réaliser les travaux en trois tranches dont la première comprendrait les V R D, les plateaux polyvalents et leurs abords, la piste, les aires de saut, de grimper, les lançoirs, la clôture, les protections, les vestiaires et le logement de gardien.

Je vous demande de bien vouloir :

- approuver le dossier de consultation des entreprises,
- m'autoriser à lancer l'appel d'offres et, en cas de résultat infructueux, à passer un marché négocié avec l'entreprise présentant la proposition la plus avantageuse.

LE MAIRE. - Mesdames, Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. Marc GERARD. - donne lecture de l'avis des Commissions de Finances et de Travaux Publics :

"Il est précisé que la somme de 1 855 964 Frs constitue la dépense subventionnable et non la subvention.

La subvention est de 650 000 Frs.

Le coût total du projet à terme en Francs constants 1979 est de : 5 500 000 Frs".

LE MAIRE. - C'est la première tranche que nous allons voter. La deuxième tranche sera la construction d'un gymnase et la troisième tranche, le terrassement complémentaire des abords et des talus.

Dr Gilbert GERARD. - Il vaudrait mieux conduire les enfants à Champ Fleuri au lieu de faire une telle dépense.

LE MAIRE. - Les enfants ne veulent pas. Ils n'ont aucune installation et ce stade est nécessaire pour la population de Montgaillard pendant les heures extra-scolaires.

M. Marc GERARD. - De toute façon, le stade de Champ Fleuri est presque toujours utilisé pendant les heures de classes.

LE MAIRE. - Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE